



Assemblée générale

Distr. générale
22 février 2008

Soixante-deuxième session
Point 68, b, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 18 décembre 2007

[sur la base du rapport de la Troisième Commission (A/62/437)]

62/143. Rapport du Conseil des droits de l'homme sur les préparatifs de la Conférence d'examen de Durban

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 61/149 du 19 décembre 2006 et la résolution 3/2 du Conseil des droits de l'homme, en date du 8 décembre 2006¹,

Rappelant également la décision 6/105 du Conseil des droits de l'homme, en date du 28 septembre 2007², dans laquelle le Conseil a invité le Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban à soumettre ses rapports à l'Assemblée générale,

Consciente que les modalités de la Conférence d'examen restent à définir,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban sur sa première session³, y compris ses annexes et appendices, en particulier les décisions adoptées par le Comité préparatoire à sa session d'organisation⁴;

2. *Approuve* les décisions adoptées par le Comité préparatoire à sa session d'organisation.

*76^e séance plénière
18 décembre 2007*

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 53 (A/62/53)*, chap. II, sect. A.

² Voir A/HRC/6/L.11. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 53 (A/63/53)*.

³ A/62/375.

⁴ *Ibid.*, annexe I.